

# Westlaw<sup>®</sup> Canada

## Fiche de consultation rapide

### KeyCite<sup>®</sup> Canada pour la législation

KeyCite Canada est un service de référence efficace (dérivé du Canadian Abridgment) offert exclusivement sur Westlaw Canada. Utilisez KeyCite Canada pour faire le KeyCite de décisions, de lois, de règles et de règlements.

KeyCiteCanada pour la législation comprend les interprétations des tribunaux sur des lois, des règles et des règlements canadiens et étrangers cités dans les décisions canadiennes suivantes : sélection des décisions publiées avant 1977, toutes les décisions rapportées depuis 1977 et toutes les décisions non rapportées depuis 1986.

*KeyCiteCanada met à votre disposition des références de décisions et de textes de doctrine qui ont cité une loi fédérale, provinciale ou internationale ou une règle de la Cour suprême du Canada, de la Cour fédérale, d'une province ou d'un territoire.*

### Accéder à KeyCite Canada

Vous pouvez accéder à KeyCite Canada en utilisant l'une ou l'autre des méthodes suivantes:

- Dans la section **Repérer ou KeyCite un document** qui se trouve dans la page d'accueil de la plupart des services Source, cliquez dans le bouton d'option **KeyCite**. Entrez le titre, le numéro d'article et la province ou le territoire. Dans la liste des résultats, sélectionnez le document approprié en cliquant sur son lien en bleu. Si un C vert ne figure pas à côté du nom d'un document, cela signifie qu'il n'existe pas de documents qui le citent (les « références citant »).
- Pendant que vous visualisez le texte d'un document, cliquez sur Citing References qui se trouve sous l'onglet **Related Info** dans le volet de gauche.
- Cliquez sur **KeyCite Canada** dans la barre de navigation de Westlaw Canada et utilisez les options dans le volet de gauche.

### Visualiser un résultat KeyCite Canada

Lorsque vous accédez à KeyCite Canada pour la législation, les références citant apparaissent dans le volet de droite.

Cliquez sur **Monitor with KeyCite Alert** pour accéder à l'assistant de recherche KeyCite.

Pour limiter la liste des références citant par date, termes recherchés (locate), instances ou territoire et (ou) type de document, cliquez sur **Limit KeyCite Display**.

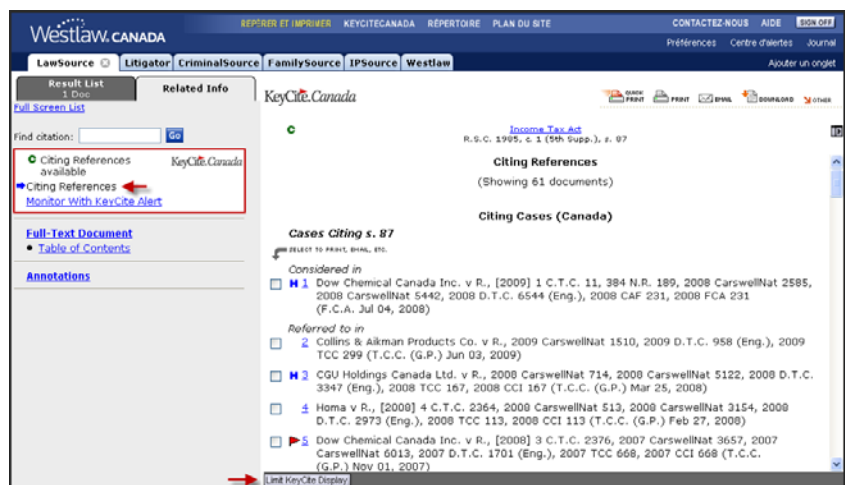


Image 1





## Limiter les références citant (Limit KeyCite Display)

Westlaw Canada vous permet de limiter les références citant aux seuls documents qui sont importants pour vous. Vous pouvez utiliser une combinaison des limites suivantes : Locate (termes recherchés), Jurisdiction, Date et Document Type.

Pour afficher les limites KeyCite, cliquez sur le bouton **Limit KeyCite Display** situé au bas de la page Citing References. (Voir l'image 1)

La page *Locate* s'affiche automatiquement. Entrez vos termes recherchés dans la zone de texte **Locate**. Avec la fonction Locate, la recherche est effectuée dans le texte intégral de chaque document cité pour trouver vos termes recherchés. Pour sélectionner une autre limite, il vous suffit de cliquer sur la limite désirée dans le volet de gauche. Pour limiter par instance ou territoire, cochez, dans la section **Jurisdiction**, les cases qui se trouvent à côté des limites désirées. Vous pouvez aussi choisir une limite de date pour vos références citant (comme la date d'une décision ou la date de publication d'un bulletin). À partir de la section **Date of Document**, choisissez une limite dans le menu déroulant ou entrez la date du début et la date de la fin de la période pertinente dans les champs **After** et **Before**. Pour limiter les références citant en fonction de la date d'ajout des documents à Westlaw Canada, sélectionnez une limite à partir du menu déroulant dans la section *Date added after* ou entrez une date spécifique. **Document Type** vous permet de limiter votre liste de résultats aux décisions (par instance) et aux textes de doctrine. Cliquez sur le bouton **Apply** lorsque vous êtes prêt à appliquer les limites.

## Fanions de KeyCite Canada

-  Un **fanion rouge** vous avise que la décision peut ne pas être valable en droit, soit que la décision a été infirmée ou n'a pas été suivie à l'intérieur de la même instance ou par la Cour suprême du Canada.
-  Un **fanion jaune** vous avise que la décision comporte un certain historique négatif ou une certaine interprétation négative (certains tribunaux l'ont écartée), mais qu'elle n'a pas été infirmée ou annulée. Un fanion jaune est également affiché si une interprétation par les tribunaux a récemment été ajoutée au service, mais n'a pas encore été analysée par nos rédacteurs.
-  Un **H bleu** indique que la décision comporte un certain historique direct, mais qu'on ne rapporte pas de jugement l'ayant écartée.
-  Un **C vert** indique que la décision ne comporte aucun historique direct, mais qu'il existe des documents ayant cité cette décision. En ce qui concerne *les dispositions législatives*, le C vert indique qu'il existe des décisions ou d'autres références citant pour une disposition en particulier.

## Créer une alerte KeyCite et y accéder

Pour créer une alerte KeyCite, utilisez l'une des méthodes suivantes:

- Sous l'onglet **Related Info**, cliquez sur Monitor with KeyCite Alert pour accéder à l'assistant KeyCite Alert.
- Dans la barre de navigation de Westlaw Canada, cliquez sur **Centre d'alertes** et, dans la barre titre de KeyCite Alert, sélectionnez Create Entry ou Entry Wizard.

Pour accéder à KeyCite Alert, cliquez sur **Centre d'alertes** qui se trouve dans la barre de navigation de Westlaw Canada, dans la barre titre de KeyCite Alert, cliquez sur Ouvrir répertoire (flèche vers le bas).



Image 2